

REPONSE DE DOMINIQUE LIVRELLI

A ringrazià vi Madama a Presidente.

Mesdames et messieurs les conseillers Depuis deux semaines, les annonces de baisse de moyens alloués par le ministère de l'Agriculture ont provoqué une forte mobilisation de l'ensemble de la communauté éducative agricole corse.

Une des revendications porte sur le maintien de la Dotation Globale Horaire (DGH) allouée à l'enseignement agricole corse, qui s'élève actuellement à 32 680 heures contre 30 776 annoncées par l'Etat pour l'année 2025-2026.

Cette baisse annoncée de la DGH annoncée par l'Etat aurait de fortes répercussions négatives : regroupement de classes sur le tronc commun, non financement d'ouverture d'options et de classes...

La volonté politique de notre collectivité à développer la formation agricole pour arriver à une agriculture de production et à l'autonomie alimentaire est claire et c'est traduite par un véritable projet pour la rénovation et la modernisation de nos établissements agricoles avec plus de 18M€ d'investissement depuis 2015.

Le premier acte politique du Président de l'Exécutif lors de son premier déplacement à sartè a été de rénover l'internat du lycée agricole pour 1,4 M€ .

Deux BTS entièrement financés par la CDC Ce choix politique à été largement payant puisqu'en cinq ans nous avons installé 200 jeunes agriculteurs. Nous sommes aujourd'hui la seule région de France à avoir une augmentation de +de 4,7% sur l'installation. Alors que la plupart des autres régions françaises ont un taux négatif.

Comme vous le savez, notre agriculture est très diversifiée avec pratiquement toutes les filières représentées. En filière animale (caprin, ovin, bovin, porcine) avec transformation et des races locales adaptées à nos spécificités.

En production végétale (viticulture, arboriculture, maraîchage etc). Cette diversité entraîne des formations spécifiques, très diverses avec souvent des taux de remplissage faibles et un fort encadrement mais avec de très bons résultats en fin de parcours d'enseignement.

En comparaison, les autres régions françaises n'ont pas cette diversité de production sur leur territoire . À l'initiative du Président du Conseil exécutif de Corse, une réunion avec un représentant de la chambre régionale d'agriculture et la communauté éducative, s'est tenue mardi à la Collectivité de Corse.

À cette occasion, les participants se sont entendus sur les points suivants :

- Le constat du non-respect ou de l'application partielle du statut particulier de la Corse de 2002, qui confère des prérogatives à la Collectivité de Corse, en matière de structure pédagogique générale des établissements et d'élaboration de la carte des formations (Article L4424-1 du CGCT). Compte tenu des spécificités de la Corse (insularité, démographie, besoins de structuration d'une agriculture de production, ...) les règles du statut particulier de la Corse doivent primer sur les règles de droit commun inadaptées et inapplicables à la Corse.

La loi organisant l'exercice de la compétence « éducation » en Corse prévoit notamment que les moyens affectés pour la mise en œuvre de la carte des formations doivent être validés par une convention signée entre l'État et le Président du Conseil exécutif de Corse. Or cette convention n'a pas été signée concernant les moyens alloués aux deux lycées agricoles de Corse. Cette carence légitime un réexamen du volume horaire alloué aux deux établissements.

- La sécurisation des moyens alloués à l'enseignement agricole par le biais d'un accord pluriannuel, sur la base de la carte des formations arrêtée par la Collectivité de Corse, garantissant ainsi la qualité de l'enseignement agricole sur le moyen et long terme.

- L'engagement d'une réflexion entre l'Etat, la Collectivité de Corse, la Chambre d'agriculture et la communauté éducative, en faveur d'un enseignement scolaire adapté aux réalités insulaires, par une mise hors norme des établissements agricoles, à l'instar de ce qui a été fait pour l'Università di Corsica.

Ce débat est à intégrer dans le cadre de la révision constitutionnelle visant à consacrer un statut d'autonomie à la Corse.

Comme vous pouvez le constater, depuis deux semaines la CDC s'est employée à trouver des solutions et des moyens pour pérenniser et développer la formation de notre jeunesse.

Dès lundi se tiendra une réunion de travail en présence de l'Etat, de la CDC, de l'intersyndicale des lycées agricoles et de la chambre d'agriculture afin que la rentrée 2025 se passe dans les meilleures conditions.

A ringrazià vi.